

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 01095
Numéro SIREN : 533 009 874
Nom ou dénomination : A.M.I.S

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2023 sous le numéro de dépôt A2023/007505

A.M.I.S.
Société par responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 10 Rue Raimu
Lotissement Notre Dame
83330 LE BEAUSSET
533009874 RCS TOULON

Procès-Verbal en date du 1^{er}/05/2023
AG EXTRAORDINAIRE DE DISSOLUTION

Le 1^{er} Mai 2023,

Les associés de la société AMIS société par responsabilité limitée au capital de 1000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 10, Rue Raimu, Lotissement Notre Dame 83330 LE BEAUSSET siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

Madame GIANNONE Carmela
Monsieur CARMINITA Paul

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Madame GIANNONE Carmela, gérante de la société.
Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société.
- Désignation du liquidateur.
- Le siège social de la liquidation.
- Pouvoirs en vue des formalités.

1ÈRE RÉOLUTION

La société est dissoute par anticipation à compter du 01 Mai 2023 pour cause de cessation d'activité.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉOLUTION

À compter de cette même date, Madame GIANNONE Carmela est nommée liquidateur pour la durée de la liquidation, lequel déclare accepter ce mandat et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉOLUTION

Le siège social de la liquidation est fixé au 10, Rue Raimu, Lotissement Notre Dame 83330 LE BEAUSSET où la correspondance et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être adressés et notifiés.

GC

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4ÈME RÉOLUTION

L'assemblée donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés sous réserve des dispositions des articles L. 237-1 et suivants du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

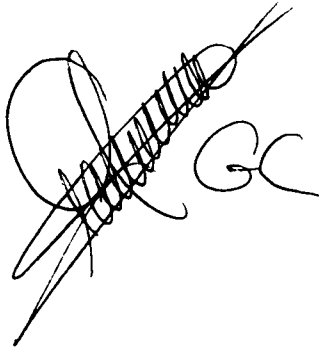
Fait en 3 originaux,

Au Beausset

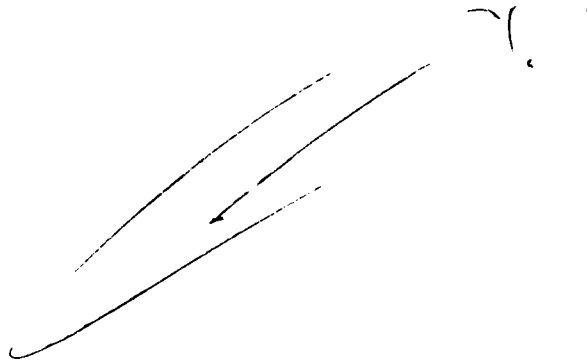
Le 01/05/2023

SIGNATURE DES ASSOCIÉS

GIANNONE Carmela

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Carmela Giannone', with a large, stylized initial 'G' at the end.

CARMINITA Paul

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Paul Carminita', with a large, stylized initial 'P' at the end.